

"Le télétravail devrait perdurer après le déconfinement mais pas à 100 %"

Publié le 25 novembre 2020

Invité de BFMTV, mercredi 25 novembre, Geoffroy Roux de Bézieux est revenu sur la négociation en cours sur le télétravail pour laquelle il espère parvenir à un accord avec les syndicats. Selon lui, le télétravail pourrait rester obligatoire quelques jours par semaine en début d'année prochaine, et ce pendant quelques mois.

« Le premier ministre nous a demandés lundi soir de réfléchir à une deuxième phase pour le début de l'année qui ne soit pas le 100 % de télétravail comme aujourd'hui mais qui ne soit pas non plus un retour au stade précédent (...) nous réfléchissons collectivement à quelques jours par semaine obligatoires pour cette période », a déclaré Geoffroy Roux de Bézieux.

Mais, précise-t-il, *« on est collectivement persuadés que le 100 % télétravail a d'autres conséquences, psychologiques. On ne peut pas rester durablement au 100 % ».*

Le nouvel accord national interprofessionnel (ANI) sur le télétravail devrait aboutir prochainement, car, souligne Geoffroy Roux de Bézieux, *« il y a une volonté de part et d'autre d'aboutir à quelque chose qui soit un cadre qui puisse donner des repères aux entreprises ». (...) La balle est dans le camp des syndicats ».*

Il a toutefois écarté la mise en place d'un accord contraignant. *« Il y a déjà beaucoup de choses dans le Code du travail. On met en forme et à jour ces règles et on donne des indications sur d'autres points pour que chaque entreprise les mette à sa sauce (...) Il restera du ressort de l'employeur de décider quels postes sont éligibles au télétravail. »*

Et d'ajouter : *« un salarié pourra décider de refuser le télétravail, sauf en cas de pandémie, car l'État l'impose. Mais dans le cadre normal, il y a le double volontariat: il faut que l'entreprise et le salarié le veuillent »..*

[Revoir l'interview sur le site de BFM](#)